



Information financière

La Défense, le 1 octobre 2008

Esso S.A.F. regrette son implication, certes limitée, dans le cartel des paraffines

Esso S.A.F. confirme ce jour qu'elle a été condamnée par la Commission Européenne pour implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende totale de 83 558 400 euros, dont 34 670 400 euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

Esso S.A.F. est profondément désolée pour son implication, même limitée, dans la transgression du droit de la concurrence par quelques-uns de ses anciens employés.

Les règles de notre société sont d'adhérer aux valeurs éthiques les plus élevées et d'être en conformité avec toutes les lois concernant le respect de la concurrence et notre société attend de ses employés qu'ils respectent ces valeurs d'honnêteté, d'intégrité et de strict respect des lois. Des formations fréquentes du personnel et des vérifications régulières des activités du groupe sont effectuées pour assurer une conformité de tous les instants avec ces règles et ces lois.

Après réception du texte complet du jugement, Esso S.A.F. l'étudiera avec soin avant de décider de la suite éventuelle à y donner.

Contacts : Emmanuel du Granrut - 01 57 00 77 60 / Catherine Brun - 07 57 00 77 65